

L'an deux mil quinze, et le douze du mois de mai, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Premier vice-président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 10	Procurations 7
VOTE PUBLIC		
Pour 28	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 06/05/2015

Date d'affichage :

OBJET :

ACCORD CADRE TRAVAUX

Autorisation de signature

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI – R. BARTHELEMY – I. BENIGNI – S. BERENI – D. BICCHIERAY – A. FALCUCCI – P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – F. MARCHETTI – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI – M. PARIGGI – L. PINELLI – J. ROBICHON – A. SANTINI – F. SEVEON – P. SIMEONI représenté par SANROMA Rémy.

Absent(s) : M. MP . ANTONELLI – JB. CECCALDI – J. GUGLIELMACCI – J. LUCIANI – J.P. PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI – R. SANTELLI – JM. SEITE – G. SELLIER.

Absent(s) ayant donné procuration: G. BRUN à A. SANTINI – J.EMMANUELLI à F. SEVEON – S. DOMINICI à P. GUIDONI – M. LUCIANI à S. BERENI – N. MARIANI à R. BARTHELEMY – E. MUNIER à I. BENIGNI – E.SUZZONI à J. PAOLINI.

Secrétaire : F. MARCHETTI

Le Premier vice-président fait part à l'assemblée du lancement de la consultation d'un accord cadre de travaux ayant pour objet de définir un panel d'entreprises, trois par lot, auprès desquelles la communauté de communes fera appel pour l'exécution des divers travaux qu'elle entreprend à travers des marchés subséquents.

Ces travaux se situent sur les biens, bâtiments et équipements de la communauté de communes. Ils correspondent à des besoins ponctuels, ouvrages ou interventions hors programme global de construction d'un équipement. Exemples : mur de soutènement, dalles, élévations, point de collecte des déchets, parement en pierres, doublages, peintures, enduits, pose de revêtements durs de sol et murs, terrassement, modelage, VRD, prestations d'électricité de plomberie.

Cet accord cadre d'une durée de quatre ans comporte cinq lots :

Lot 1 : Travaux de maçonnerie générale

Lot 2 : Travaux de second œuvre

Lot 3 : Travaux d'électricité

Lot 4 : Travaux de plomberie

Lot 5 : Terrassement, VRD

La mise en concurrence a été lancée selon une consultation par marché à procédure adaptée ouverte.

L'étendue des marchés est la suivante :

Les montants en volume financier non contractuels sont:

Lot 1 : Travaux de maçonnerie générale, Montant indicatif pour 4 années : 375 000 € HT

Lot 2 : Travaux de second œuvre, Montant indicatif pour 4 années : 120 000 €

Lot 3 : Travaux d'électricité, Montant indicatif pour 4 années : 120 000 €

Lot 4 : Travaux de plomberie, Montant indicatif pour 4 années : 24 000 €

Lot 5 : Terrassement, VRD, Montant indicatif pour 4 années : 35 000 €

Le Premier vice-président propose au conseil communautaire d'habiliter le Président à signer le présent accord cadre de travaux avec les entreprises ci-dessous retenues :

Lot 1 : Travaux de maçonnerie générale
Pedro Miguel DA ROCHA ESTEVES
SAS PAUL BEVERAGGI
EGCB

Lot 2 : Travaux de second œuvre
EGCB
SARL ROSSI Frères Peintures

Lot 3 : Travaux d'électricité
EGCB
Electricité Bâtiment Balagne

Lot 4 : Travaux de plomberie
EGCB

Lot 5 : Terrassement, VRD
EGCB
SAS PAUL BEVERAGGI
CALVI TRANSPORT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'exposé du Premier vice-président.

ACCREDITE le Président à signer l'accord cadre de travaux avec les entreprises ci-dessus désignées.

Fait et délibéré, le 12 mai 2015
Pour copie conforme
Le Premier vice-président

